

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 02-46/2023**

**Objet** : Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement de l'année 2022 de l'agglomération Valence-Romans Agglo.

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents** : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – GIROT Dominique – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – ROUX Nicolas – BANC Jean-Pierre – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

**Excusés** : ROBIN Christelle – ANGE Josianne – GARO Carine – VEY-FARCE Cathy.

**Absents** : JUVENON Marie-Hélène – VANDECASTEELE Corinne.

**Procuration** : ROBIN Christelle à WOZNIAK Jean-Marie – ANGE Josianne à GIROT Dominique – GARO Carine à GRANGER Anne-Marie – VEY-FARCE Cathy à LARUE Fabrice.

Jean-Luc COMBRISSEON a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles D 2224-1 et D 2224-3,
- ♦ Vu les rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement de l'année 2022 de l'agglomération Valence-Romans Agglo (VRA),

Considérant qu'il est fait obligation aux communes et EPCI de plus de 3 500 habitants de mettre à la disposition du public les rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics.

Considérant qu'une fois actés par la commune, ces rapports sont consultables par tout citoyen en mairie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement de l'année 2022 de VRA.

**AUTORISE** le Maire à procéder à toutes diligences nécessaires à la bonne exécution de la décision.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.**

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 23 novembre 2023

**Le Maire**  
Fabrice LARUE

**Le secrétaire de séance**  
Jean-Luc COMBRISSEON

